



**F**édération  
**N**ationale de la  
**P**hotographie

## Le point sur la crise des identités

Comment le système des photos d'identité a-t-il été organisé :

Le système est conçu en deux parties.

Le collecteur GIE : qui est le « coffre-fort » où les photos et signatures sont encapsulés, entreposés et sécurisés. C'est là où lorsque l'utilisateur fait sa demande l'état vient chercher la photo et la signature.

Le portail d'entrée : c'est ce qui permet d'identifier les professionnels de la photographie, de donner l'autorisation d'accès au service, de permettre aux éditeurs de logiciel de se connecter, de connaître pour le photographe le statut de ses photos. Le portail d'entrée est le passage obligé pour pouvoir déposer les photos dans le collecteur.

A qui appartient quoi :

Le collecteur est la propriété de PHOTOMATON ... Lorsque le collecteur a été conçu, nous devions partager le collecteur en deux 50% FNP/GNPP 50 % Photomaton. PHOTOMATON a fait l'avance d'argent pour créer le collecteur, car les syndicats FNP et GNPP n'avaient pas les ressources nécessaires. Chaque syndicat doit participer mensuellement au quotidien du collecteur (maintenance informatique, etc...)

Il était convenu d'échanger les parts dès que chacun aurait remboursé sa partie. LE GNPP et la FNP ont réglé leurs factures respectives pendant quelques mois PUIS le GNPP a été défaillant et a disparu pendant pratiquement deux ans à partir de fin 2016 ...pas d'interlocuteurs, pas de paiement.

De ce fait l'échange de part n'a pu avoir lieu faute d'interlocuteur, et faute de paiement.

Malgré ce fait, la FNP et Photomaton ont continué à régler leurs parts et le service a été assuré pour tous.

Le portail d'entrée est la propriété de CONSORT NT exploité par une société commerciale détenue par le GNPP et la FNP : les éditeurs de logiciel ont accepté d'être collecteur pour ce portail afin d'en assurer le fonctionnement. Des évolutions importantes ont été nécessaires au fur et à mesure des mois. La gestion quotidienne est assurée par ce portail. Il y a évidemment des frais importants de fonctionnements (maintenance informatique, évolutions et couts du prestataire informatique). Là encore le service a fonctionné pendant la défaillance du GNPP.

Depuis le début, il était convenu que les frais liés au GIE seraient supportés par les deux syndicats et que les résultats financiers du portail d'entrée seraient redistribués aux deux syndicats propriétaires (FNP ET GNPP).

En août 2018, un nouveau GNPP est apparu renommé FFPMI ... PHOTOMATON a contacté la FFPMI demandant le règlement des factures en retard... refus de ceux-ci.

En septembre 2018 PHOTOMATON a informé la FNP de cette situation. Donc depuis 8 mois PHOTOMATON ET LE GNPP/FFPMI sont en conflit. La semaine dernière, PHOTOMATON a décidé de couper l'accès aux adhérents GNPP (et uniquement à eux) estimant qu'ils n'avaient pas à utiliser le service. Leur syndicat ne réglant pas sa part (pour rappel au bout de 3 ans, le montant de la dette est de prêt de 100 000 €).

Les éditeurs de logiciel que sont TETENAL, PM2S et ECMG sont donc pris en otage par cette situation et sont les victimes collatérales de ce conflit.

QUELLE SOLUTION pour les photographes bloqués ?

DEVANT cette crise majeure, la FNP a créé un nouveau collecteur, celui-ci va permettre aux éditeurs (TETENAL, PM2S et ECMG) de rouvrir tous les comptes bloqués dès aujourd'hui.

IL n'y aura pas d'incidence financière pour les photographes ; ils continueront à utiliser le service des éditeurs sans surcoût.